

31 Ministère  
de l'Éducation Nationale

République Française

Beaux-Arts

Palais Royal, le 18 JUIL 1933 1933

Monuments Historiques et Sites

DEUX-SÈVRES

---  
AUGÉ  
---

abords de l'église

Notification d'Inscription

---:---:---:---:---

Par arrêté en date du 13 juillet 1933, le ministre  
de l'Éducation Nationale a inscrit sur l'inventaire des  
Sites les abords de l'église d'AUGÉ (Deux-Sèvres), compre-

nant les parcelles cadastrales numéros :

0.20 903 <sup>10</sup> <sup>10</sup> 904, section F, appartenant à M. Bouzin, à Augé.

904/p 905p, section F, appartenant à la commune (sacristie) 0.28

905p, section F, appartenant à la Société "Les Coopérateurs de la  
Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres, à Saintes.

La 1000

Monsieur DORAY  
Architecte des Monuments Historiques